

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 15 décembre 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-103

Objet : 2025_116_AVT - Avenant n°1 au marché 22DTVO04 – HESTIA – Prise en charge de rotor complet, intégration d'un chef de projet et travaux de réhausse des émergences

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, DELPRAT, GAUTIER.

MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GENIÈS, GUEVEL, KOVAC (supplée M. GEBAUER), LECUYER (supplée M. DIDIER), MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU, PY, PINTO DA COSTA, VENNE, WROBLEWSKI (supplée M. ETHODET NKAKE), ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, POTIER, TORDJMAN, SCALZOLARO.

MM. BATTAGLIA, MAURAY, KOURDIAN (supplée TESSE).

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (3)

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET (Pouvoir à M. BATTAGLIA)

M. LAGIER (Pouvoir à Mme HINGANT)

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN (Pouvoir à M. DIARRA)

Etaient absents excusés : (21)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes CAUMONT, DELMOTTE, JASZECK, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DOMETZ, DOMINGUEZ, JOURNAUX, VASCONCELOS, HADDAD, LEROUX, SERVIERES, THOREAU, YALAP, VERMEULEN, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

MM. GOMES, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. GAUBOUR, MANSOUX.

Monsieur MAQUIN expose :

Bases légales

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu le projet d'avenant en annexe,

Contexte

Par un marché public notifié au 6 février 2023, le SIGIDURS a confié au titulaire, HESTIA, l'exploitation de son centre de valorisation énergétique, situé 1, rue des Tissonvilliers à Sarcelles (95200) pour une durée de 8 ans ferme renouvelable une fois 2 ans courant jusqu'au 31 mai 2033 au plus tard, pour un montant total de 78 204 393,59 € HT.

Depuis le démarrage du marché d'exploitation Hestia a mené d'importants travaux de remise en état d'équipements, ce qui a permis de retrouver un fonctionnement quasi nominal depuis la fin de l'année 2024. Toutefois, plusieurs nouveaux sujets ont été identifiés et sont à traiter.

1. Remplacement du rotor du Groupe Turbo-Alternateur (GTA)

Lors de la maintenance majeure de septembre 2023, des premiers désordres ont été observés sur la roue 1 du GTA. Par la suite, HESTIA a réalisé de nombreuses interventions visant à surveiller les évolutions de ces désordres en 2024 et 2025. En juin 2025, HESTIA a fait réaliser un contrôle endoscopique dans le cadre de l'arrêt technique. Le rapport d'expertise expose l'aggravation de l'usure constatée en 2023.

Cette dégradation tout à fait inhabituelle et imprévisible par Hestia fait peser la menace de perte de rendement et surtout d'un bris de machine avec une probabilité supérieure à 30% d'ici deux ans. Après examen des divers scénarios, considérant les coûts et durées d'intervention il est proposé de procéder au remplacement du rotor complet dans le cadre de la maintenance prévue à l'été 2027.

Ce remplacement, non prévu au marché, vise à garantir la disponibilité opérationnelle du GTA ainsi que la pérennité de la recette liée à la vente d'électricité, sur le long terme. Il est donc acté la prise en charge par le Sigidurs de l'achat (pièces et main d'œuvre) avec un caisson sous vide pour la conservation.

2. Renfort de coordination dans le cadre des travaux d'habillage architectural.

Un volume de 800 heures est compris dans le marché pour assurer l'accompagnement aux différentes sollicitations liées aux travaux réalisés par le Sigidurs dans l'enceinte du site.

Ce volume horaire permet de couvrir l'ensemble des réunions en interaction avec la maîtrise d'œuvre, mais ne permet pas de couvrir les missions de coordination entre l'exploitation et les différentes entreprises intervenantes sur le site. Le démarrage du chantier a mis en évidence des besoins très supérieurs, face à la complexité du chantier et les exigences de sécurité.

Afin d'assurer ces missions de coordination en lien avec les travaux de l'habillage architectural, il est nécessaire de procéder à un véritable travail de gestion de projet pour mener à bien la réalisation du plan d'action (gestion de la coactivité, articulation précise et adaptative des conditions d'exploitation, encadrement des interventions, réception de chantier...).

Il est ainsi proposé la mobilisation par HESTIA d'un ETP « cadre » (profil alliant le terrain et la compétence de formalisation administrative), durant les 24 mois du chantier.

3. Réalisation des travaux de rehausse des émergences en toiture

L'habillage architectural du CVE va recouvrir les lignes d'incinération, et plusieurs sorties en toitures (purges, soupapes de sécurité) doivent être rehaussées. Considérant qu'il s'agit d'éléments du process, cette intervention avait été exclue des marchés de travaux d'habillage.

Après études, la nature de ces travaux spécifiques a pu être précisée (rehausse de 2 à 3 mètres d'une douzaine de sorties). L'intervention devra être réalisée à un moment charnière, juste après la mise en place de la charpente métallique et juste avant la mise en place du bardage de toiture au printemps 2026 avec pour certaines émergences l'obligation d'arrêter ponctuellement une des lignes d'incinération.

Ce type de travaux peut, selon les termes du marché d'exploitation, être confié à HESTIA. Il est proposé d'utiliser cette disposition administrative pour garantir au mieux la réalisation de ces réhaussements, à l'occasion des prochains arrêts techniques de 2026.

Montant de l'avenant n°1

Les conséquences financières se décomposent comme suit :

Remplacement du rotor du Groupe Turbo-Alternateur (GTA)

Le coût global de l'intervention pièces et main d'œuvre s'élève 651 666,67 €HT. Le montant du poste « Entretien Maintenance et Renouvellement » est ajusté d'un montant mensuel de +10 182,29€ HT par mois sur la durée restante de la tranche ferme du marché (jusqu'à mai 2031).

Renfort de coordination dans le cadre des travaux d'habillage architectural

Le coût avec charges du poste supplémentaire est reporté sur la part fixe d'exploitation, qui est augmentée de 9 593,75€HT par mois durant 24 mois.

Réalisation des travaux de rehausse des émergences en toiture

Les montants correspondants à ces prestations ne sont pas précisément connus à date. Ils seront facturés, selon les montants réellement engagés, sur la base des factures justificatives pour les prestations externalisées assorties de frais de gestion de 10% au maximum, et sur la base d'un détail d'activité pour les prestations internalisées, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 € TTC.

L'incidence financière sur le montant du marché est de 1,72%.

Le nouveau montant du marché sur 10 ans s'élèvera à 79 552 188,78 €HT.

Prise d'effet

L'avenant n°1 prendra effet à sa notification.

Le Sigidurs s'engage à accomplir les formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité de l'avenant et à notifier l'avenant à Hestia une fois celui-ci dûment transmis au contrôle de légalité.

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 22DTV004 – 2025-116-AVT relatif à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique ainsi que tous actes y afférents.
- **DIT** que les dépenses inhérentes sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Yves MURRU,
Secrétaire de séance



Acte exécutoire le 19/12/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 19/12/25)